

**BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES**

Vos références :

Nos références : n° de dépôt : **A2002/020142** ;  
n° de gestion : **1996B01686** ;  
n° SIREN : **407 631 605 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 27/09/2002 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

**CEPRAL PARTICIPATIONS** société par actions simplifiée

42 bld Eugene Deruelle Caisse d'Epargne Rhône Alpes Lyon 69003 Lyon -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

**décision des associés (2 exemplaires)**

Concernant les événements RCS suivants :

**modification des commissaires aux comptes**

## MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

## NOMINATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

### 1ERE RESOLUTION

Les associés ont décidé de modifier l'article 2 des statuts par l'ajout de l'alinéa suivant :

“ les transactions sur immeubles et fonds de commerce et, plus généralement, toutes activités d'entremise immobilière. ”

En conséquence, l'article 2 “ OBJET ” est ainsi rédigé :

“ La société a pour objet :

- toutes prises de participation dans les sociétés civiles ou commerciales ;
- l'achat, la souscription, la vente de toutes valeurs mobilières et autres titres émis par les sociétés auxquelles la société participe ; la participation éventuelle au rachat ou à la négociation de tous actifs et passifs des mêmes sociétés ;
- tous conseils aux sociétés et aux personnes physiques sous réserve des activités réglementées ;
- la gestion de sociétés ou la participation à leur direction, sous réserve des prescriptions légales impératives en vigueur ;
- l'acquisition, la vente, la location d'immeubles ou de parts d'immeubles et la participation aux syndicats ou associations de leurs propriétaires ;
- les transactions sur immeubles et fonds de commerce et, plus généralement, toutes activités d'entremise immobilière ;
- la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ;

et généralement toutes opérations quelles qu'elles soient se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou annexes et susceptibles de faciliter le développement de la société. ”

### 2EME RESOLUTION

Le mandat des commissaires aux comptes désignés dans les statuts de la société arrivant à échéance lors de la présentation de l'exercice 2001, l'assemblée générale des associés désigne, pour une durée de 6 exercices à compter de l'exercice 2002, dans les conditions et avec la mission fixées par la loi, un commissaire aux comptes titulaire :

- Monsieur LARA Pierre

et un commissaire aux comptes suppléant :

- le Cabinet LARA (14 quai Gillet – 69 004 Lyon).

Ces deux résolutions sont adoptées à l'unanimité.

A Lyon, le 17 Juillet 2002

Caisse d'épargne  
Rhône-Alpes Lyon  
Hervé VOGEL  
Président du Directoire

Caisse d'épargne des Alpes  
Joël GELAS  
Président du Directoire

Caisse d'épargne de  
Loire-Drôme-Ardèche  
Paul LE BIHAN  
Président du Directoire

Certifié conforme à l'original  
Lyon, le 22 août 2002

